

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DU BUREAU

Bureau du **15 novembre 2010**

Décision n° **B-2010-1879**

commune (s) :

objet : Contrat de concession de droits de propriété intellectuelle à la Communauté urbaine de Lyon -
Réalisation d'une série documentaire vidéo par l'association Trabouloscope - Approbation d'une
convention

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Monsieur Abadie

Président : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation du Bureau : lundi 8 novembre 2010

Secrétaire élu : Madame Dounia Besson

Compte-rendu affiché le : mardi 16 novembre 2010

Présents : MM. Collomb, Darne J., Da Passano, Mmes Elmalan, Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Mme Pédrini, M. Abadie, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Mme Peytavin, M. Blein, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, David G., Sangalli.

Absents excusés : MM. Buna (pouvoir à M. Charles), Philip (pouvoir à M. Darne J.), Passi.

Absents non excusés : MM. Bret, Reppelin, Daclin, Arrue, Mme Dognin-Sauze, MM. Bouju, Vesco, Julien-Laferrière, Imbert A., Lebuhotel.

Bureau du 15 novembre 2010**Décision n° B-2010-1879**

objet :	Contrat de concession de droits de propriété intellectuelle à la Communauté urbaine de Lyon - Réalisation d'une série documentaire vidéo par l'association Trabouloscope - Approbation d'une convention
service :	Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 novembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2008-0006 du 25 avril 2008, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.2.

L'association Trabouloscope est régie par les dispositions de la loi du 1er juillet 1901. Elle a été créée conformément aux statuts approuvés par son assemblée générale institutive le 17 décembre 2008 et déposés à la préfecture du Rhône le 9 janvier 2009.

L'association Trabouloscope, qui va réaliser une série documentaire de 30 épisodes concernant les travaux du tunnel de la Croix-Rousse, souhaiterait afin de donner une plus grande visibilité à son œuvre, que soit diffusée, notamment sur le site internet de la Communauté urbaine de Lyon, cette série documentaire.

Ces films pourraient porter sur les thématiques suivantes :

- l'historique et la situation du tunnel,
- la vie du chantier,
- l'impact des travaux sur la circulation, la vie de quartier, les transports et l'environnement,
- l'usage de l'ouvrage rénové et du nouveau tube modes doux.

Le présent dossier a pour objet la concession à la Communauté urbaine des droits de propriété intellectuelle relatifs à la série documentaire de 30 courts métrages que le concédant compte réaliser avant le 31 décembre 2014.

La concession est consentie dans la stricte limite de l'exercice par le concessionnaire, de ses missions de service public. Elle est consentie à titre gratuit pour la durée légale de protection des droits d'auteur ;

Vu ledit dossier ;

Vu le code de la propriété intellectuelle et notamment ses articles L 131-3 et suivants ;

DECIDE

1° - Approuve la convention de concession de droits de propriété intellectuelle à passer entre l'association Trabouloscope et la Communauté urbaine de Lyon.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 16 novembre 2010.